

LEGENDE

-  Limites de zones
-  Emplacements réservés
-  Périmètres de réciprocité agricole
-  Espaces Boisés Classés
-  Éléments remarquables du paysage identifiés au titre de l'article L 123-1-5-7
-  Bâtiments remarquables identifiés au titre de l'article L 123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme
-  Bâtiments dont le changement de destination est possible en vertu de l'article L 123-3-1 du CU

